

Commune de GOURNAY- Indre

**Procès-Verbal CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mardi 25 mai 2021 à 19h00 à la Salle des fêtes

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

présents :

Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Christian MONTINTIN, Pascal CHARTIER, Annie FEUILLADE, Francis CHAUMETTE, Fabrice LARUE, Catherine BOUHET, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT Solange DURIS .

Absent(es)-excusé(es) :

Pouvoir :

Secrétaire de séance :

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 :**  
**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11**

*Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité*

**Délibérations :**

- **2021-35 : Proposition d'achat maison 7 rue de la Chapelle**

Le bien cadastré sur la parcelle n° B 1751 d'une surface de 2055 m2 et un morceau de la parcelle n ° 1511 d'une surface de 300 m2 d'une contenance globale 2355 est en vente.

Monsieur le Maire étant parti pris dans ce dossier, il se retire des débats et le 1<sup>er</sup> Adjoint, Mr Sachet, présente le dossier.

Après discussion, Mr Sachet propose :

- De faire une offre pour la maison et l'étable au prix de 60 000.00€ Net Vendeur. .
- Intérêt de la commune :
  - Intérêt de stockage pour le chauffage collectif,
  - facilité d'accès aux livraisons,
  - 1 puit pour l'arrosage de la commune,
  - un bien immobilier qui touche la parcelle B1317 qui appartient déjà à la commune.

Le Conseil Municipal après avoir étudié la proposition.

Autorise le 1<sup>er</sup> Adjoint à faire les démarches auprès du notaire pour l'acquisition de ce bien au prix de 60 000.00€

- **2021-36 : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.**

Le maire expose au Conseil la nécessité de mettre à jour le tableau de classement de la voirie.

Cette mise à jour permettrait entre autres d'intégrer les voies nouvelles et les classer dans le domaine public communal, et le déclassement de certaines voies.

À ce jour, la longueur de voirie communale est de 23 793 m de voies communale.

La longueur de certaines routes été mise à jour.

Le Maire rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.143-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales est prononcé par le Conseil municipal.

Le Maire propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement et la carte de la voirie communale établis par l'Agence Technique départementale 36 dans le cadre de l'assistance à la gestion de la voirie communale.

Après examen et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité le tableau de classement conformément au tableau et à la carte annexés à cette délibération.

(En conséquence, le linéaire total de la voirie communale est désormais porté à 24 042 m de voies communales.)

- **2021-37 : Décisions modificatives du Budget Principal :**

Afin de procéder à des ajustements de crédits budgétaire au niveau du 042 et de régler le trop perçu au titre de la taxe d'aménagement sur le titre de perception n°2600031567/cent/2015 de 0.90, une décision modificative du budget s'impose.

La modification serait ainsi :

Crédits de Dépenses		Crédits de Recettes	
6811-042	- 5000.00	797-042	- 5000.00
615231	+ 5000.00	752	+ 5000.00
2131	- 1.00		
10226	+ 1.00		

Après examen et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité les décisions modificatives au budget principal.

- **2021-38 : Inscription Ville Prudente**

Mr Le Maire souhaite que la commune s'engage sur le thème de la sécurité routière et la protection des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, personnes âgées ...).

Il propose que la commune s'inscrive à la labellisation « Village Prudent » afin d'améliorer la sécurité dans notre commune.

Un label peut nous aider à améliorer certains points, l'inscription est à 70 €.

Après examen et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'inscription de la commune au dispositif Ville Prudente.

- **2021-39 : Cession de droit**

Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Jean-Yves OLIVIER qui a fait toutes les photos du site de la commune et les VU 360°.

Cède à titre gratuit tous les droits d'exploitation des photos et visites virtuelles réalisées.

La commune de Gournay est donc autorisée à l'exploiter les supports.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, remercie Mr Jean-Yves OLIVIER et accepte le don qui intègre le patrimoine culturel de la commune.

- **2021-40 : Réfection des routes**

Mr Le Maire expose au Conseil Municipal, le besoin de refaire certains tronçons de route sur la commune.

Il présente les devis de l'entreprise COLLAS pour :

- L'aménagement d'une voie d'accès « Le Plaix » pour le transport scolaire et la fluidité de circulation dans le hameau.
- La réfection de la chaussées « Impasse n° 8 et n° 6 »
- Les travaux derrière la Salle des fêtes
- Le chantier « Les Gabauds » pose de caniveaux

Après avoir échangé,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à la réfection et à l'aménagement des routes et donne pouvoir à Monsieur le maire pour signer les devis de ces travaux.

- **2021-41 : État des sommes dues par ENEDIS : Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité**

Mr Le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le nouveau contrat de concession signé entre le syndicat départemental d'énergies de l'Indre et les concessionnaires ENEDIS et EDF, s'applique.

Le SDEI perçoit au nom des communes et reverse au Titre de l'occupation du domaine public.

Mr Le Maire présente l'état fournit par le SDEI qui arrête la somme dues à 215.00 €.

Après examen et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité arrête la somme dues à 215.00 €.

- **2021-42 : Vente de foin**

La commune dispose d'un terrain d'environ 2 ha 80, Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de vendre le foin sur pied à 100.00 €/ha,  
Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la vente du foin sur pied au prix de 100.00€/ha.

- **2021-43 : Convention SEG : mise à disposition de l'étang des Touches par la SEG pour la pêche**

Mr Le Maire rappelle  
la mise à disposition précisée dans l'article 4 de la convention Seg commune du 27 avril 2021 précisant l'accès à l'étang des Touches.

Cette convention sera annexée à cette délibération.

Monsieur le Maire propose de réglementer l'accès contenu de la mise en place de la disposition de l'étang « Des Touches » au tarif de 40 € l'année et 4 € la journée pour 2 lignes par personnes,

- La carte pour la saison entière donne droit à pêcher pour le ou la conjointe du titulaire de la carte avec une ligne,
- Gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans avec une ligne,
- Autorise l'encaissement des ventes de cartes de pêche dans la régie de recette municipal par le biais du P1R2.
- Modifie le règlement du site :
  - Changement d'horaires : de 6 h 30 à 20 h 30
  - Date d'ouverture : du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre, les mercredis, samedis et dimanches
  - 2 jours de pêches supplémentaires pendant les périodes de vacances scolaires les lundis et vendredis.

Le règlement sera, lui aussi, annexé à cette délibération et donné à chaque personne venant chercher une carte.

Après examen et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, les modifications de la convention et du règlement intérieur de la mise à disposition de l'étang des Touches.

- **2021-44 : achat d'une parcelle**

Monsieur le maire propose l'achat d'une parcelle n° B 1039 de 2360 m2 pour donner accès à la parcelle B 1040 qui appartient à la commune.  
Le prix de cette parcelle est de 1 000.00€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide l'acquisition de cette parcelle et charge monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires à l'acquisition et lui donne pouvoir pour signer les documents afférents à celle-ci.

- **2021-45 : Don de parcelle**

Afin de contribuer à l'aménagement de la voirie au Plaix, Monsieur le maire a pris contact avec Madame GARNIER qui possède un terrain de 230 m<sup>2</sup> n°A 0666 afin de lui faire une proposition d'achat.

Madame GARNIER fait don à la commune de ce terrain.

Monsieur le maire demande au conseil municipal s'il accepte ce don et s'il est d'accord pour entreprendre le bornage et la finalisation de ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte le don de Madame GARNIER pour la parcelle n° B 1039 de 2360 m<sup>2</sup> et charge monsieur le Maire de faire réaliser un bornage et prendre contact avec le notaire pour finaliser la donation.

- **2021-46 : Ravalement de la façade de la mairie**

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de la mairie, une question se pose :

L'enduit de la mairie sera-t-il lisse ou avec des pierres apparentes ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix contre 1 décide de valider les pierres apparentes.

- **2021-47 : Approbation des sentiers de randonnées PDIPR**

Dans le cadre de la démarche d'attractivité, le département de l'Indre souhaite dynamiser la pratique de la randonnée et des sports de nature.

La Communauté de Commune Val de Bouzanne s'est saisie de cette thématique et va requalifier les parcours de randonnée pour la commune,

Un nouveau balisage est déjà mis en place par les agents et les bénévoles.

Monsieur le Maire demande aujourd'hui la validation au conseil municipal des sentiers de randonnées afin de continuer le travail avec la CDC.

Après examen et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, valide les sentiers de randonnées et autorise le maire à continuer le travail avec la CDC.

- **Le cimetière – Le fonctionnement**

La commune s'est dotée d'un nouveau logiciel de chez Cerig pour la gestion du cimetière.

Mr Le Maire rappelle certaines règles concernant les concessions et le fonctionnement du cimetière.

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) dont vous achetez l'usage (mais non le terrain). Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes funéraires au sein d'un columbarium. L'acte de concession précise qui en est les bénéficiaires et la durée.

Pour une bonne organisation, les concessions vendues sont numérotées.

### Questions diverses :

- Élections départementales

8 h – 13 h	13 h 18 h
Corentin LAVENU	Cyril VILLEMONT
Catherine BOUHET	Pascal CHARTIER
Fabrice LARUE	Bertrand SACHET
Christian MONTINTIN	Annie FEUILLADE
Philippe BAZIN	Solange DURIS

- Élections régionales

8 h – 13 h	13 h 18 h
Corentin LAVENU	Cyril VILLEMONT
Catherine BOUHET	Pascal CHARTIER
Fabrice LARUE	Bertrand SACHET
Christian MONTINTIN	Annie FEUILLADE
Philippe BAZIN	Solange DURIS

- Achats de jardinières pour les entrées de bourg
- Avancée de l'écho de Gournay, il sortira fin juin
- Point sur les travaux en cours :
- Présentation des devis électrique pour le nouveau garage

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures et 25 minutes.  
Prochaine réunion du conseil municipal le 22 juin à 19 h**